FRC 1. 2565

Case
FRC
10708
2565

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR BÉRAUD (du Rhône),

En présentant au Conseil un ouvrage du citoyen Barret sur les devoirs de l'instituteur dans une République.

Séance du premier nivose an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

LORSQUE tous nos efforts se dirigent vers les moyens de perfectionner l'instruction publique dans toutes ses branches, lorsque le génie de la liberté s'applique à séparer des élémens des sciences et des arts l'alliage impur dont la superstition et la servitude les ont corrompus pendant tant de siècles, il est heureux de pouvoir vous offrir, au nom d'un bon citoyen, l'hommage de ses lumières et de ses travaux.

Le citoyen Barret, de qui le zèle et l'amour pour son

pays égalent le désintéressement, s'est occupé de l'éducation (1) non-seulement par rapport à ceux qui la reçoivent, mais plus particulièrement encore par rapport à ceux qui la donnent : persuadé que pour avoir un bon ouvrage il faut recourir à un artiste habile, il a peint avec énergie ce que devoit être celui que la patrie appelle à former ceux qui naissent pour l'éclairer et la défendre.

L'auteur, pénétré de l'importance, de la dignité des fonctions d'un instituteur, a relevé cette respectable et si utile profession de l'espèce d'abaissement auquel l'ignorance et l'orgueil l'avoient si long-temps réduite. Le patriotisme, la philosophie, caractérisent cette production d'un auteur qui pense que ce n'est pas aux esclaves qu'il appartient de créer des citoyens, mais à des hommes dégagés de tous les préjugés qui énervent l'ame, et l'empêchent d'exercer les actes sublimes de courage et de dévouement qui font le bonheur et la gloire des nations.

Représentans du peuple, on ne peut être éclairé sans désirer d'être libre : multiplions les moyens d'instruction; qu'ils soient sur-tout employés par des instituteurs dignes de répandre les lumières, de faire éclore les vertus avec les talens, et la patrie aura, dans les générations qui vont nous succéder, les plus fermes appuis, les plus invincibles soutiens de son gouvernement et de sa constitution.

L'ouvrage que je présente au Conseil n'est que le plan d'un plus vaste, et dans lequel l'auteur se propose de remplir le vide qui existe entre les écoles primaires et les écoles centrales.

Je demande la mention de l'hommage du citoyen Barret au procès-verbal, et l'envoi de son ouvrage aux archives et à la commission d'instruction publique.

L'envoi est ordonné, ainsi que l'impression du discours de Béraud.

(1) Dans un *Discours sur les devoirs de l'instituteur dans une République*, par le citoyen Barret.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO